

Albert SALON, diplomate, docteur d'État ès lettres en Sorbonne, fut conseiller culturel et chef de mission de coopération, directeur au ministère de la Coopération, puis ambassadeur de la France. Il a été plus particulièrement engagé de nombreuses années durant comme président d'Avenir de la langue française (ALF), dont il est aujourd'hui président d'honneur, et président du Forum francophone international (FFI-France), qui a lancé en octobre 2001 le projet Villers-Cotterêts adopté en 2017 par l'Élysée. Il a cofondé le 18 juin 2020 le Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie dont il est l'un des principaux animateurs, au service des initiatives pour la langue française. Il a notamment publié *Colas colo*, *Colas colère* (L'Harmattan, 2008) ; *Une volonté française* (préface de Claude Hagège, Glyphe, 2012).

**Géostratégiques. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le Haut Conseil national de la Langue française et de la Francophonie dont vous êtes le Secrétaire-général ?**

**Albert Salon :** Les associations en synergie pour le français et la Francophonie, Avenir de la Langue française (ALF) et 23 autres associations de même objectif, ont résolu de créer le 18 juin 2020, au sein de la société civile française, un Haut Conseil de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF). Il comprend aujourd'hui, pas moins de 34 associations, dont 29 en France, 185 membres, dont 140 en France. Il est représentatif, à haut niveau, des grands secteurs d'activité et des diverses familles spirituelles et politiques nationales. Ce Haut Conseil international intègre des représentants qualifiés d'autres communautés de langue maternelle française : Acadie, Québec, Suisse (Romandie et Jura), Belgique (Wallonie et Bruxelles), désireuses d'en faire partie, avec lesquelles nous sommes en relations suivies.

**Géostratégiques : Quel est l'objectif qui a présidé à la création de ce Haut Conseil ?**

**Albert Salon :** Il s'agissait de susciter un aréopage, une force collective composée de personnalités d'influence, portées à maintenir le français en France et en Francophonie, un ensemble représentatif, à haut niveau, des grands secteurs d'activité et des diverses familles spirituelles et politiques dans le pays. C'est pour atteindre cette force collective que nos associations se sont unies pour intéresser les médias, augmenter considérablement la portée de leurs messages, ainsi que l'efficacité des interventions et démarches auprès des pouvoirs privés et publics qui contribuent, consciemment ou non, à l'entreprise d'abandon, voire de démolition, de notre langue et de la Francophonie mondiale.

**Géostratégiques : Avant d'aborder les dernières initiatives, quelles sont les actions plus générales du haut conseil ?**

**Albert Salon :** Ce Haut conseil, saisi par lui-même, ou, plus souvent par ses associations en synergie avec leurs moyens en militants et secrétariat, promeut le respect de l'article 2 de la Constitution, "La langue de la République est le français", la Constitution et le renforcement sensible de la loi Toubon de 1994 avec des sanctions dissuasives à l'encontre des "collabos de la pub et du fric" (selon Michel Serres disparu en 2019) qui strangulent notre langue ; il veut convaincre les dirigeants, les politiciens, les médias, les entreprises, de cesser d'y contribuer passivement ou activement. Mais le rôle du Haut conseil est également d'animer un débat national constant sur la politique linguistique de l'État, tant à l'intérieur qu'en Europe et dans le monde ; cela peut, dans la période actuelle, cesser d'être jugé "décalé", et permettre des audaces plus justifiées. En effet, la "mondialisation" (historiquement neutre en elle-même) paraît moins "heureuse" que ne le prophétisaient messieurs Attali, Minc, et tant d'autres, et surtout, le "mondialisme" (mainmise sur la mondialisation par les plus puissants prédateurs mondiaux), perd aujourd'hui beaucoup de son attrait, de sa distance et de ses masques....

**Géostratégiques : Comment fonctionne-t-il et peut-il faire craindre de s'ajouter aux mouvements déjà existants ?**

**Albert Salon :** Il ne s'agit pas d'une structure lourde. Il suffit que le Haut Conseil, émanation de la société civile, indépendante des pouvoirs privés et publics, fonctionne en réseau, selon les moyens modernes de communication. Il se saisit lui-même en s'appuyant sur les moyens humains et matériels des principales des associations porteuses habituées à travailler en synergie pour la cause commune. Un **fonctionnement analogue est appliqué par les conseils nationaux composant le Haut conseil international francophone**. Cette création ne prétend bien évidemment concurrencer aucune organisation existante, française ou internationale, puisqu'aucune de celles-ci ne se donne pour objectif unique de veiller collectivement au

respect des intérêts du français et de la Francophonie, et aux actions des institutions chargées de la politique linguistique. Le Haut conseil remplit bien plutôt une fonction de coordination nationale et internationale.

### **Géostratégiques : Vos dernières actions chocs concernent l'Union européenne. Pouvez-vous préciser quels sont les termes du problème ?**

**Albert Salon :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la France assure la présidence du Conseil européen, au milieu de son semestre d'exercice, et en pleine campagne pour élire son Président de la République. La France et l'Europe sont aujourd'hui à la croisée des chemins : le statut post-Brexit des langues de travail des institutions UE sera fatidique. La construction européenne applique une conception atlantique liée à la "Common law" britannique. La question linguistique reste le fléau de la balance. Le Traité de Rome de 1957 fut suivi en 1958 du règlement européen n° 1 qui régla le statut des langues officielles et de travail. Il fut adapté depuis lors aux élargissements successifs de l'UE.

### **Géostratégiques : Pourriez-vous vous attarder sur les fondements historiques de cette question linguistiques au sein du processus d'intégration européen ?**

**Albert Salon :** La gestation et les débuts de l'UE ont été marqués par la conception des États-Unis post-guerre et du plan Marshall, dont Jean Monnet, Robert Schuman et Walter Hallstein, largement guidés et financés par Washington (1), ont défendu la première conception. Le général de Gaulle élu en juin 1958 voulut lui substituer le fondement par une Europe des nations, avec les vicissitudes que l'on connaît, mais au moins la langue française dominait de fait à Bruxelles. Lorsque le Président français et le Chancelier Adenauer signèrent le traité franco-allemand du 22 janvier 1963, sa portée, potentiellement considérable, fut tôt réduite par la dépendance stratégique de l'Allemagne à l'égard des États-Unis, qui se traduisit par un blocage du Parlement de Bonn. Entre autres conséquences, le français ne put jamais être choisi en première langue comme l'anglais dans les écoles des Länder. L'Allemagne devint presque bilingue allemand-anglais, avec un fort effet d'entraînement sur ses voisins au nord et à l'est. L'admission de la Grande Bretagne en 1973, puis d'autres entrants, se traduisit par une inexorable montée en puissance de l'anglais dans les institutions. Jusqu'à réduire considérablement, ces dernières décennies, l'utilisation des autres langues de travail (allemand et français), et jusqu'à oser imposer aux administrations des pays membres de travailler sur des documents de Bruxelles non traduits, puis d'y répondre uniquement en anglais. Tout cela à la faveur d'un mélange d'incurie, lâcheté, complicité, des gouvernements français. Le fléau a donc penché du côté d'une langue unique de fait : l'anglo-américain.

1. Philippe de Villiers, J'ai tiré sur le fil du mensonge et tout est venu, Fayard, 2019.

### **Géostratégiques : et aujourd'hui ?**

**Albert Salon :** Le Brexit devait logiquement conduire, sinon à rayer l'anglais de la liste des langues officielles, (du fait de l'Irlande qui l'avait déclaré à côté du gaélique), du moins à mettre fin à son hégémonie. Ainsi le comprit le Président de la Commission, Jean-Claude Juncker, qui marqua son hostilité au Brexit en s'exprimant davantage en français et en allemand. Cela ne dura pas ; il partit... Car l'empire réagit vite et fort. Il n'était, pour ses suppôts, y compris français, pas question de perdre cet instrument privilégié de son hégémonie. Un fort mouvement gagna la plupart des dirigeants européens, et mut d'excessifs fédéralistes en faveur du maintien de l'anglais, non pas de droit à la mode continentale, mais de fait à la mode "Common law". Il fallait contourner le règlement n°1, pour éviter débats et vote à l'unanimité en Conseil européen. Un consensus s'installa pour utiliser l'anglo-américain comme "langue commune", unique langue de travail de fait. En invoquant l'habitude bien prise, la commodité, les économies de traducteurs et interprètes, et surtout l'argument nouveau, cyniquement abusif, selon lequel l'anglais post-Brexit serait devenu, à Bruxelles, une sorte de langue neutre, un volapük commode et inoffensif, comme s'il n'était pas la langue dominante et hégémonique, surtout sur le continent européen. Telle est donc la pratique à Bruxelles, en faits accomplis que l'on baptise jurisprudence, et qui devient *law*. Ainsi, la présidente de la Commission, Mme Ursula von der Leyen, pourtant à la fois allemande et bonne francophone, n'y parle plus guère qu'anglais. L'Europe devient atlantique de langue, en application de la "Common law for the common language".

### **Géostratégiques : Comment avez-vous décidé de réagir ?**

**Albert Salon :** Nos associations durent agir par deux voies : politique et juridictionnelle.

**Voie politique :** le Haut Conseil international de la langue française et de la Francophonie (HCILFF) envoya à l'Élysée les lettres ouvertes du 14 septembre 2020, puis du 1er février 2021. Peut-être à leur suite, les secrétaires d'État Clément Beaune et Jean-Baptiste Lemoyne annoncèrent que M. Macron prendrait des mesures importantes lors de la présidence française du Conseil européen (chefs d'État de l'UE) au 1<sup>er</sup> semestre 2022, associées à l'inauguration de la Cité internationale de la Francophonie à Villers-Cotterêts, projet d'ALF lancé sur place le 9 octobre 2001, enfin repris par l'Élysée en 2017. En attendant, les médias ont enfin mieux réagi : articles dans Le Monde (Mme Mushikiwabo de l'OIF), L'Express, Libération (Quatremer), Marianne (P-Y. Bournazel, député), jusqu'à 3 entretiens télévisés d'Albert Salon et surtout 2 d'É. Zemmour. Des articles dans Causeur le 23 mars 2021, sous "Langue française : la France n'est pas une région de l'Union européenne !".

Action politique nationale : Proposition aux parlementaires français de créer enfin un intergroupe Sénat-Assemblée sur la Francophonie. Premiers saisis : le sénateur André Vallini, ancien ministre de la Francophonie, et le député Jacques Krabal (Aisne) membre du Haut Conseil.

Action politique européenne : en liaison avec M. J. Krabal et son Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et le président du collectif Langue française de Suisse romande, nous avons saisi en février-mars 2021, dans les langues des pays les plus grands, des députés de tous partis et pays membres du Parlement européen afin d'y obtenir le vote d'une résolution contre l'imposition de la "langue commune". Dans le même but, M. Sassoli, Président du Parlement européen, et le Médiateur européen, ont été saisis par nos soins.

**Voie juridictionnelle :** Le HCILFF – simple réseau sans personnalité juridique – a soutenu l'association habilitée ALF. Celle-ci a saisi le 18 mai 2021 en recours gracieux la Commission et le Parquet européen. Elle a ensuite, par son avocat, déposé le 3 août 2021 en Tribunal européen (pour la CJUE) un recours en annulation de la décision (du 9 juin) de rejet du recours gracieux par Mme Ursula von der Leyen, Mme Laura Kövesi étant aussi mentionnée dans le texte du recours. Nos associations ont bien avancé sur les deux voies. Mais nous attendons deux événements fatidiques pour l'avenir de la France et de l'Europe : la concrétisation des intentions présidentielles françaises ; le jugement du Tribunal européen ! Toutes institutions, associations, personnalités, en mesure de peser sur ces décisions sont chaleureusement invitées à agir par toutes voies et tous moyens à leur disposition.

### **Géostratégiques : Avez-vous d'autres axes d'action ?**

**Albert Salon :** Le Haut Conseil a effectivement mené une autre action politique prioritaire : contre le coup de force du gouvernement français, qui, sans aucun débat, a élaboré une nouvelle carte d'identité imposée depuis le 2 août 2021 à tous les Français. Prétendue "nationale", elle est en fait franco-européenne avec le drapeau européen (illégal depuis le referendum de rejet de la "Constitution Giscard" en 2005), et bilingue français-anglais, contrairement à la loi Toubon qui dispose que les traductions en langues étrangères des documents publics doivent être au moins deux. Nos associations membres du Haut Conseil ont mobilisé largement, et cherché à la faire déclarer illégale et inconstitutionnelle, alors même que les Allemands et d'autres pays ont traduit la leur en anglais et en français.

De plus, à l'initiative de quatre de nos associations, les 29 associations membres de la section France du Haut Conseil organisent une grande manifestation pour le français et la Francophonie au printemps 2022, à l'occasion du 20 mars à 15h00, journée mondiale de la Francophonie, et de la semaine de la langue française organisée par le ministère de la Culture et sa DGLFLF. Cette manifestation importante (succession de très brèves interventions au micro, puis défilé dans le Quartier latin) s'inscrira dans le droit fil de celle que nous avons organisée il y a plus de 10 ans, le 18 juin 2011 au Panthéon et dans le Quartier latin. L'esprit de cette manifestation sera également le même : "pour le français, la Francophonie, et la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et du monde". Nous montrerons clairement et fermement que nous demandons beaucoup plus, sur le fond en présentant nos critiques de la politique effectivement menée depuis 1974 – la plus lourde dans la balance du "en même temps" – et en précisant nos revendications, le tout dans nos diverses façons de les exprimer, dans la diversité des familles politiques de la France, mais dans l'unité, sans affichage d'appartenance à des partis politiques. Enfin, nous avons envoyé, au nom du Haut Conseil et de nos diverses associations, la lettre à tous les candidats à la Présidence de la République leur demandant de s'engager sur un certain nombre de points importants.